

Hingston, L. D. Mignault, S. Lachapelle, A. Lamarche, L. A. Demers, N. Fafard, H. E. Desrosiers, J. P. Chartrand, J. J. Guérin, A. T. Brosseau, J. A. Laramée, A. Dagenais, S. Duval. A. N. Foucher.

Cette nouvelle phase de la question universitaire nous rappelle celle qui a suivi le célèbre *suspende omnia* pontifical de 1883. Ce qu'il nous plaît de constater c'est la popularité croissante de M. l'abbé Proulx, lui qui disait, au cours d'une conférence sur Hochelaga, le 19 novembre dernier, en faisant une allusion que tous les assistants ont soulignée de leurs applaudissements :

“ Prenez garde, quelqu'un pourra me dire, comme Ismaël, “ vous levez la main contre tous, tous lèveront la main contre vous.” Je ne l'ignore pas, et j'en fais l'expérience de ce temps-ci.—Cependant, cette perspective ne m'effraie pas. Mon intention n'est pas d'imposer, en ce point, pas plus qu'en d'autres matières, ma manière de voir, mais d'arriver au vrai. Du choc du caillou jaillit la lumière, du choc des opinions sort très souvent la vérité. Ainsi ceux qui ont des opinions vraiment légales et sages, je veux dire historiques, sont invités à les publier, et ils rendront service à la cause que je poursuis et à moi.”

PAROLES DE PAIX.—Nous extrayons du discours de M. Curran, député de Montréal-Centre, prononcé à Brome le jour de la nomination, les paroles suivantes qui témoignent des sentiments de justice et de conciliation du parti conservateur à l'égard de la minorité en cette province; sentiments qui auraient entretenu l'harmonie entre tous les groupes et prévenu la crise actuelle, sans les déclarations intempestives et tapageuses d'un *nationalisme d'emprunt* :

“ J'ai été heureux d'entendre M. Duffy parler de l'union parmi le peuple canadien, mais est-ce que la conduite de son chef tend à amener ce résultat? Pourquoi M. Mercier a-t-il menacé d'user de représailles ou même fait allusion à ce qui pourrait être fait à l'égard de la minorité en cette province si une injustice était commise envers la minorité dans Ontario, Manitoba ou les Territoires? Une telle menace ou insinuation est un outrage. Le but de tout véritable patriote dans la province de Québec, en dépit de tout ce que peuvent faire des esprits égarés dans l'Ouest, doit être de faire respecter les droits et privilèges de la minorité dans cette province. Je puis parler au nom de la majorité canadienne-française, et je sais que les Irlandais catholiques de cette province combattraient comme un seul homme pour la défense des droits de la minorité protestante ici, et on ne permettrait à aucune main sacrilège de profaner l'arche d'alliance. Il faut que chacun, en cette province, jouisse de la liberté civile et religieuse.”

EMPRUNT DES \$3,500,000.—Voici comment M. R. S. White, M. P., apprécie, dans un discours, prononcé à Brome dans la même circonstance, l'emprunt des trois millions fait par le premier-ministre de Québec :

“ La dette de la province de Québec a été accrue de \$4,700,000 par le gouvernement, et le gouvernement, pour payer cette somme, a été obligé d'emprunter \$3,500,000 et d'augmenter les taxes. Il a fait perdre \$105,000 à la province dans la vente des bons de l'emprunt. M. Mercier a vendu ces bons au Crédit Lyonnais, moyennant 96½, alors que les bons de la province étaient cotés 99 à Londres; alors que la colonie de l'Australie obtenait pour ses bons 108 pour cent. C'est la coutume de ne jamais vendre les bons de la sorte, mais de les mettre sur le marché en fixant un prix minimum. Le Crédit Lyonnais les a revendus à 99.

M. Mercier et ses amis ont fait, en 1886, des reproches sanglants aux conservateurs de ce qu'ils se livraient, disaient-ils, à des dépenses extravagantes. M. Mercier avait promis l'économie. Les conservateurs ont dépensé, la dernière année de leur régime, \$3,031,000. La première année, M. Mercier a dépensé \$4,700,000.”